

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 10 février 2025 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 3 février 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaut Bécourt, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marc Rochas à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini. Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 39

Pierre Suzzarini est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil du 16 décembre 2024

Pierre Suzzarini souhaite que soit apportée une modification au paragraphe « Présentation du projet tiers-lieu de Mens » au lieu d'écrire « le projet consiste à aménager le sous-sol et l'étage dans un premier temps avec à terme l'idée d'aménager les combles... », il propose « le projet consiste à aménager tout le bâtiment... »

Sur la dernière phrase du paragraphe, il convient de modifier également et d'apporter la précision suivante : « l'idée sera, dès que du foncier sera identifié, d'agrandir aussi la médiathèque de Monestier de Clermont ».

Claude Didier remarque également une faute de frappe qu'il convient de corriger : « Claude Didier souhaite ajouter quelques mots sur l'urbanisation de l'aménagement de la place de la mairie de Mens ; en effet, il y aura un peu moins de places de parking afin d'aménager un parvis... » et non pas « un parc de vie ».

Ces modifications apportées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Présentation relative au frelon asiatique effectuée par Daniel Niot

Les Apiculteurs du 45^{ème} parallèle travaillent en lien avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) de l'Isère pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique.

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent partout en Europe et notamment en France et son développement est rapide.

Afin de lutter efficacement contre ce prédateur, Daniel Niot propose la mise en place d'un réseau de référents avec 1 référent dans chacune des 27 communes du Trièves. Ce référent serait accompagné d'un élu de la CCT, d'un élu communal et d'un apiculteur afin de coordonner les efforts de piégeage.

Sachant qu'un nid de frelon primaire peut donner 10 nids secondaires, il est nécessaire les piéger avant cette prolifération. La femelle frelon fait un nid primaire facile à détruire ; l'objectif est donc de réunir élus et apiculteurs afin d'expliquer le piégeage.

Par exemple, dans le Trièves, 28 nids ont été trouvés et 5 nids ont pu être détruits en 2024. Il reste néanmoins un important questionnement par rapport à l'insecticide qui doit être naturel et efficace.

Daniel Niot cite l'exemple de St Martin de la Cluze où 20 pièges ont été posés pendant 2 ans et où aucun nouveau nid n'a été observé ce qui prouve l'efficacité du piégeage.

Si un habitant voit un nid de frelons asiatiques, il lui suffit d'aller le déclarer sur le site de la Région AURA « signalez le frelon asiatique ».

Marc Giraud demande si ces nids sont bien reconnaissables.

Daniel Niot précise que la forme du nid est différente, avec des rayons horizontaux et se trouve n'importe où mais plutôt proche des containers poubelles ou des ruchers. La prolifération se passe en deux temps : une femelle fait un nid primaire au printemps puis beaucoup de femelles font des nids secondaires pouvant atteindre une taille impressionnante. A la fin de l'été, il y a une émergence de frelons reproducteurs. Pendant cette période du printemps jusqu'en septembre, les frelons font de nombreux dégâts notamment sur les ruches et les abeilles dont ils se nourrissent mais aussi sur les papillons, les mouches et les insectes en général.

Béatrice Vial souhaite savoir si le particulier peut déclarer lui-même un potentiel nid de frelon sur le site ou s'il doit passer par la mairie de la commune.

Daniel Niot répond qu'il est tout à fait possible pour un particulier de le faire seul ; mais il est important d'avoir un référent communal afin que les gens sachent qui joindre.

Eric Furmanczak se demande si les frelons vont toujours refaire le nid au même endroit.

Pour Daniel Niot, il est nécessaire de piéger 200 m autour du nid dès le printemps. Il est impossible d'éradiquer le frelon mais ces piégeages permettent au moins un ralentissement. 300 nids ont été détectés sur l'Isère en 2024. L'objectif est que chaque référent puisse déclarer rapidement le diamètre et la hauteur du nid repéré. Financièrement, le piégeage représente un coût important ; ainsi la destruction d'un nid revient à environ 280€. Le rucher de St Martin de la Cluze prend en charge une partie mais pas la totalité.

Jérôme Fauconnier demande à combien s'élève la participation des communes. Le paiement au nid ne semblant pas adapté au territoire.

Daniel Niot dit que la cotisation au GDSA s'élève pour le Trièves à 120€ par commune.

Jérôme Fauconnier le remercie pour la présentation.

2025.01 – Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation effectuée par Jean-Louis Goutel.

L'exercice 2024 s'achève sur un résultat financier positif : + 674 216€

Uta Ihle demande pourquoi les frais d'étude sont dans les charges à caractère général.

Jérôme Fauconnier répond qu'il s'agit d'une règle comptable qui consiste à utiliser le nom du chapitre dans les budgets des collectivités territoriales. Cela ne correspond pas à un projet.

Le Président précise que les communes n'auront pas de factures relatives au Très Haut Débit cette année (sauf Sinaré). La mise à jour se fera en 2026 lorsque le nombre total des prises raccordées sera connu.

Jean-Marc Bellot s'interroge sur le fait que les prévisions relatives à la taxe de séjour soient revues à la baisse alors que chaque année le nombre de nuitée augmente. Cette prudence lui semble excessive.

Fanny Lacroix répond qu'elle préfère envisager un scénario pessimiste pour l'élaboration du budget. En effet, les recettes de la taxe de séjour sont fluctuantes et difficiles à anticiper.

Jérôme Fauconnier rappelle que les dépenses sont quasi certaines alors que les recettes restent incertaines ; il vaut donc mieux être prudent sur les recettes.

Didier Peybernes demande s'il serait possible d'avoir une visibilité en cours d'année pour voir la progression.

Fanny Lacroix répond qu'un retour sera effectué après la saison estivale. Elle souligne la constante évolution positive au fil des années qui permet une bonne santé de ce budget Tourisme. Il conviendra également à la fin de l'année de voir les incidences de la Maison de Pays sur le budget Tourisme.

Alain Vidon évoque la nouvelle carte scolaire dont les perspectives sont plutôt favorables mais qui pourraient avoir une incidence sur le budget. Comme rien n'est définitivement arrêté à ce jour, il aura l'occasion de revenir sur le sujet.

En ce qui concerne le budget des ordures ménagères, Christophe Drure souligne qu'il est assez difficile de faire des prévisions justes car c'est un budget fluctuant.

Il s'interroge sur le fait de faire payer des pénalités de retard suite au retard dans la livraison du camion. Appliquer des pénalités lui semble légitime. Il souligne qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2025.

Le budget de l'eau est déficitaire sur l'Investissement car les subventions relatives aux travaux vont être perçues en 2025 alors que les travaux ont été réalisés en 2024.

Jérôme Fauconnier rappelle le mécanisme du budget chaufferie bois, dont l'intégration a été oubliée par la trésorerie lors de la fusion. Ce problème, aujourd'hui résolu grâce à l'intervention du Département et le feu vert du Ministère des Finances, pesait sur l'avenir de la chaufferie bois depuis quelques années.

Le Président souligne également la hausse de 3 points par an sur 4 ans des cotisations patronales CNRACL et il rappelle aux élus communautaires d'y penser aussi pour leurs budgets communaux en 2025 et les années à venir.

Pour ce qui est de l'EPFL, Jérôme Fauconnier rappelle que, si la CCT choisissait d'y adhérer, le fonctionnement est le même que pour la taxe GEMAPI, c'est-à-dire que l'EPFL lève directement l'impôt sur le foncier auprès des habitants. Le président souhaite que cette opération soit neutre pour les habitants du Trièves donc en contrepartie il conviendra de baisser le taux des bases dès 2026 (baisse de la fiscalité sur le foncier).

La décision d'adhérer ou pas à l'EPFL donnera lieu à un vote lors d'un prochain conseil communautaire.

Enfin, le Président confirme que la priorité pour le budget 2025 est donnée à la politique du logement comme cela a été décidé en commission Finances. Un plan d'action sera présenté en conseil communautaire.

En matière d'Investissement, les projets portent sur l'éventuel achat des bâtiments de l'hôtel du Chamois d'Or au Percy d'une part et de ceux de l'entreprise Pélissard à Monestier de Clermont d'autre part. Le Président rappelle que ces projets sont subordonnés à plusieurs conditions et qu'à ce jour rien n'est définitivement acté. L'estimation des Domaines a été demandée et ne devrait plus tarder.

L'avantage du bâtiment de Pélissard est qu'il permet de disposer de places pour les camions et qu'il dispose aussi de bureaux.

Le Chamois d'Or est un bâtiment récemment rénové et son acquisition pourrait permettre de reloger le pôle de Clelles qui loge aujourd'hui dans un bâtiment très mal isolé et trop petit. Une demande de subvention commune aux deux projets sera faite auprès du département.

Uta Ihle souligne le prix important de cet investissement.

Jérôme Fauconnier répond que c'est la raison pour laquelle le service des Domaines a été sollicité afin d'estimer le coût réel.

Hugo Courtois rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une estimation « à la louche » selon le prix demandé par Pélissard soit 550 000 € pour le bâtiment et 130 000 € pour le terrain mais il reste à obtenir l'avis des domaines. Par ailleurs, les chambres du Chamois d'Or permettent facilement l'aménagement de bureaux.

Pour le Président, il s'agit certes d'un coût important mais cela serait un investissement pour l'avenir avec la constitution d'un patrimoine et la réponse au problème de surface insuffisante pour les services de la Communauté de Communes.

En cas d'ouverture en dernière minute d'une 5^{ème} classe à l'école de Clelles suite à la nouvelle carte scolaire, Alain Vidon dit que la location d'un bâtiment modulable pourrait être nécessaire.

Didier Peybernes s'interroge sur le coût de location d'un préfabriqué.

Selon Alain Vidon, la location annuelle n'est pas très chère mais le coût de l'installation est important avec notamment la viabilité à faire. La deuxième solution à Clelles consisterait en l'aménagement du 1^{er} étage pour un montant de 180 000€ donc il convient d'être prudent.

S'il y a + de 100 élèves soit 25 élèves par classe, le DASDEN a confirmé l'ouverture de la classe.

Après avoir appelé les conseillers communautaires à d'éventuels commentaires, Jérôme Fauconnier remercie Jean-Louis Goutel et Peggy Barberet pour cet important travail.

2025.02– Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 28 janvier 2025, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

En ce qui concerne les 2 premiers postes, ils sont liés au départ à la retraite d'un agent et les aménagements de ces postes sont dus aussi à l'évolution du cadre législatif.

Hugo Courtois précise que le poste de chargé de mission va récupérer une partie des missions de Martine Chiariglione mais il s'occupera aussi du Plan intercommunal de sauvegarde et de la qualité de vie au travail. Ces deux derniers sujets correspondent à un souhait des élus qui s'est exprimé lors du séminaire des élus. Marc Rochas est volontaire pour travailler sur le PICS compte tenu de son expérience professionnelle au SDIS de l'Isère.

Sandrina Simoes s'interroge sur la création du poste de chargé d'activité ; ce projet étant conditionné à l'octroi de subvention. Elle regrette de s'engager sans attendre d'être assuré d'obtenir des subventions.

Jérôme Fauconnier répond que c'est le calendrier des fonds européen qui contraint les collectivités à procéder de cette façon.

Vote : Modification du tableau des effectifs

Pour : 38 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

2025.03 – Demande de subventions auprès du département de l'Isère dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes

Le programme d'aide la réhabilitation des Installations d'assainissement autonomes non conformes engagé avec le Département arrive à son terme.

Bilan : 30 installations financées dans le cadre du programme 2022-2025.

Dans le cadre du renouvellement du programme, la CCT doit déposer un nouveau programme dans le cadre d'une convention de mandat relatif à la gestion des aides en assainissement non collectifs du département de l'Isère.

La présente convention permet au SPANC d'assurer l'attribution et le versement d'aides aux particuliers éligibles et maîtres d'ouvrages de la réhabilitation de leur assainissement suite au diagnostic des installations. Elle fixe les conditions techniques, administratives et financières de ces missions.

Le président rappelle que sont éligibles les propriétaires d'installations existantes non conformes situées dans une commune rurale et présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré.

L'aide est fixée à hauteur de 25 % de la dépenses subventionnable plafonnée à 3600 € par installation.

Après lecture de la convention mandat, il est proposé au conseil de communauté de solliciter le département de l'Isère afin d'apporter une aide financière à la réhabilitation des Installations d'assainissement non collectif des particuliers et notamment celle s'Inscrivant dans le programme et d'autoriser le Président à signer la convention de mandat et toutes les pièces de nature administrative, technique où financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Demande de subventions auprès du Département de l'Isère dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes

Adopté à l'unanimité

2025.04 – Convention 2025 avec l'ACEISP concernant l'accompagnement des porteurs de projet du territoire

La CCT a souhaité mettre en place un partenariat avec l'ACEISP, SCOP situé à Grenoble, afin de proposer des temps d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des porteurs de projets du territoire. L'ACEISP assurera un accompagnement individualisé du public ayant un projet de création – reprise ou développement d'entreprise. Il prendra la forme :

- De temps d'accueil et d'accompagnement individuels des porteurs de projet
- D'une mise en réseau, si celle-ci est nécessaire, de porteurs de projet avec d'autres structures d'aide à la création d'entreprise (coopératives d'activité, financeurs, pépinières, etc.)
- D'animation d'ateliers thématiques autour de l'entrepreneuriat sur demande de la collectivité

En complément de l'accueil du public, l'ACEISP s'engage à préparer, coordonner et suivre les projets en lien avec le service Emploi-Economie de la CCT.

L'ACEISP assure également un accompagnement des entreprises en difficulté du territoire, en leur proposant des outils et des réponses à leur problématique.

Chaque porteur de projet orienté par le service Emploi-Economie de la CCT (porte d'entrée sur le territoire) pourra bénéficier d'un accompagnement afin :

- D'être informé sur les étapes et la démarche de la création – reprise d'entreprise et des ressources existantes
- De réaliser un business plan
- De faire un choix entre la création ou la reprise d'une entreprise, la mise en œuvre d'une étape de formation, la reprise d'un emploi si nécessaire, l'abandon ou le report du projet.

La CCT mettra à disposition de l'ACEISP un bureau au Granjou pour accueillir les porteurs de projets lors des RDV individuels.

L'action est dotée d'un budget de 4 000 € (budget du service Emploi-Economie) et est affecté selon la répartition indicative suivante :

- 34 heures d'accompagnement face – face ou d'animation collective pour les créateurs, repreneurs et entrepreneurs.
- 10 heures d'accompagnement auprès des entreprises en difficulté.
- 4 heures de participation aux instances : comités de pilotage, comités techniques, évènement emploi et création d'entreprise.

Il s'agit d'un budget maximal affecté à cette action. Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver la signature de cette convention annuelle avec l'ACEISP et d'autoriser le président à signer cette convention et tout document en rapport.

Uta Ihle demande s'il serait envisageable d'avoir un bilan annuel de toutes les actions effectuées.

Le Président répond que c'est tout à fait possible et que ce sera fait.

Vote : Convention 2025 avec l'ACEISP concernant l'accompagnement des porteurs de projet du territoire

Adopté à l'unanimité

2025.05 Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2025

Le Président rappelle que le Trièves a été habilité le 11 octobre 2022 pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée jusqu'au 30 juin 2026. Ce projet de délibération propose de renouveler l'adhésion de la communauté de communes à l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour l'année 2025.

Adhérer à TZCLD, c'est construire ensemble la 3e étape qui mettra en œuvre le droit à l'emploi sur tous les territoires volontaires, lui donner les moyens d'appuyer les territoires expérimentaux dans la mise en œuvre du projet, participer à la vie associative et aux orientations choisies au sein du conseil d'administration dans le collège des territoires.

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD est de 1000 euros

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée » pour 2024 et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Uta Ihle souhaiterait avoir un retour pour savoir qui a pu être accompagné par ce dispositif.

Jérôme Fauconnier répond que c'est compliqué car les évaluations se font au niveau national, y compris pour le Trièves mais qu'un retour de cette expérience sera fait dans un prochain conseil communautaire.

Vote : Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2025

Adopté à l'unanimité

2025.06 – Demande de subvention au Fonds Social Européen pour l'accompagnement professionnel et social vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail

Le Trièves, est devenu "Territoire zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) en octobre 2022, permettant de mettre en place un ensemble d'actions pour accompagner les personnes éloignées du marché du travail (PPDE) vers l'emploi. Un Comité Local pour l'Emploi (CLE) a été créé pour coordonner les actions, avec des objectifs sur trois ans, comprenant des sensibilisations, des entretiens, des ateliers, et des événements pour aider les PPDE à se rapprocher du monde du travail. Des actions sont aussi prévues pour lever les obstacles à l'emploi (mobilité, garde d'enfants) et impliquer les entreprises locales. Le service emploi économie est en charge du suivi de ce projet.

Les objectifs chiffrés sont : sensibiliser 170 personnes, accompagner 110 vers l'emploi, et aider 30 à décrocher un emploi d'ici 2027.

Ce projet avait été subventionné dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE+) pour la période 2023-2024. Il est proposé au Conseil de communauté de solliciter à nouveau le FSE+ pour la période 2025-2027 par une subvention de 307 447,89 €, selon le plan de financement suivant :

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Dépenses de personnel	568 686, 66 €	Autofinancement CCT	392 196,79€	49,26%
Dépenses indirectes (forfait de 40%)	227 474,66 €	Subvention FSE	318 464,53 €	40,00%
		Département de l'Isère	85 500,00 €	10,74%
TOTAL	796 161,32 €		796 161,32 €	100,00%

Cette nouvelle demande, en plus du plan d'action initialement prévu, prévoit la création d'un poste de chargé d'activités/entreprises en contrat de projet. Le détail des actions et du personnel mobilisé est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil de communauté d'autoriser le Président à solliciter le Fonds Social Européen pour un montant de 318 464,53 € pour les années 2025, 2026 et 2027 dans le cadre de cette action et de signer tout document en rapport.

Vote : Demande de subvention au Fonds Social Européen pour l'accompagnement professionnel et social vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché de travail
1 contre : sandrina Simoes le

reste pour

2025.07 – Tarifs des services de cantine, périscolaires et extrascolaires à compter du 1/09/2024

Vu les délibérations du 4 juillet 2022 instaurant la cantine à 1 € et la dernière en date du 26 juin 2023, de la communauté de communes fixant les tarifs applicables pour les cantines scolaires, les temps périscolaires et extrascolaires,

Considérant la volonté des élus de maintenir un service qualitatif en direction des familles et de conserver une tarification progressive basée sur les quotients familiaux,

Considérant que les tarifs du temps d'accueil sur la pause méridienne n'ont pas été révisés depuis septembre 2017 et les tarifs de cantine depuis septembre 2021 (avant l'inflation),

Les tarifs des accueils périscolaires et des accueils de loisirs/séjours proposés sont inchangés, ce qui implique un effort de la Communauté de Communes puisque les salaires des personnels en charge de ces activités sont appelés à augmenter ainsi que les prix des repas à nos fournisseurs.

En raison d'une hausse conséquente des coûts de fournitures des repas par les collèges en 2023 et 2024 hors augmentation contractuelle en septembre pour les fournisseurs sous convention ainsi que des augmentations conséquentes des frais de personnels depuis plusieurs années, le vice-président en charge de la vie scolaire propose après avis positif de la commission vie scolaire du 8 novembre 2023, une augmentation des tarifs des repas et du temps d'accueil de la pause méridienne :

- **Les tarifs de la cantine des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichillianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles**

Anciens tarifs :

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL	Repas + accueil Exceptionnel/occasionnel
0-550	1 €	0,85 €	1,85 €	4,35 €
551-799	1 €	1,12 €	2,12 €	4,62 €
800-999	1 €	1,54 €	2,54 €	5,04 €
1000-1199	3 €	2,15 €	5,15 €	7,65 €

1200-1399	3,30 €	2,74 €	6,04 €	8,54 €
> 1400	3,50 €	3,00 €	6,50 €	9,00 €

Proposition de tarifs à partir du 1^{er} septembre 2024 (inchangés depuis le 1^{er} janvier 2024):

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL	Repas + accueil Exceptionnel/occasionnel
0-550	1 €	1,00 €	2,00 €	4,50 €
551-799	1 €	1,30 €	2,30 €	4,80 €
800-999	1 €	1,75 €	2,75 €	5,25 €
1000-1199	3,20 €	2,30 €	5,50 €	8,00 €
1200-1399	3,60 €	2,90 €	6,50 €	9,00 €
> 1400	4,00 €	3,30 €	7,30 €	9,80 €

Les tarifs pour les repas exceptionnels ou occasionnels sont les tarifs en vigueur augmentés d'un complément de 2.50€.

Les tarifs suivants sont inchangés (délibération 1^{er} septembre 2023) :

- Les tarifs des accueils du matin et des ateliers du soir

Tranches QF	<u>Tarif 1h par jour</u> Clelles de 8h à 9h Monestier de Clermont de 7h30 à 8h30 Mens : de 7h30 à 8h30 : les lundis, mardis et jeudis	<u>Tarifs 2h par jour:</u> Monestier de Clermont de 16h30 à 18h30	<u>Tarifs 1h30 par jour :</u> Clelles de 17h à 18h30 Mens de 16h30 à 18h (les lundis, mardis et jeudis) RPI Monestier du Percy/ St Maurice (les lundis, mardis et jeudis) et Chichilianne (les mardis) de 16h30 à 18h
			0-550
551-799	0,90 €	1,80 €	1,35 €
800-999	1,10 €	2,20 €	1,65 €
1000-1199	1,30 €	2,60 €	1,95 €
1200-1399	1,50 €	3,00 €	2,25 €
> 1400	1,80 €	3,60 €	2,70 €

La collectivité se réserve le droit de supprimer un service dans le cas d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits régulièrement.

- Les tarifs de l'accueil de loisirs 3/11 ans

Tranches QF	journee + repas	Journée sans repas	1/2 journée	Semaine+ 2 repas	Semaine sans repas
0-550	7 €	5 €	4 €	24 €	20 €

551-799	10 €	8 €	6 €	36 €	32 €
800-999	12 €	10 €	8 €	44 €	40 €
1000-1199	15 €	13 €	10 €	56 €	52 €
1200-1399	19 €	17 €	13 €	72 €	68 €
>1400	23 €	21 €	16 €	88 €	84 €
hors CDC jusqu'à 1200	25 €	23 €	17 €	97 €	92 €
hors CDC 1201 et +	28 €	25 €	19 €	106 €	102 €

➤ **Les tarifs de l'accueil de loisirs ados**

Tranches QF	T1	T2	T3	T4	T5 semaine ou stage
0-300	3 €	5 €	6 €	7 €	24 €
301 – 600	3,50 €	8 €	10 €	11 €	35 €
601 – 900	4 €	11 €	13 €	15 €	46 €
901 – 1200	4,50 €	14 €	16 €	18 €	54 €
1201 – 1500	5 €	17 €	19 €	22 €	65 €
1501 – 1800	5,50 €	19 €	22 €	25 €	74 €
1801 et +	6 €	22 €	25 €	29 €	85 €
Hors CDC < 1200	6,50 €	24 €	28 €	32 €	95 €
Hors CDC > 1201	7 €	27 €	31 €	36 €	106 €

➤ **Les tarifs des séjours**

Quotient	A	B	C	D	E	F
	Bivouac dans le Trièves	Séjour court avec activités dans le Trièves ou région proche	Séjour ados court camping avec activités	Séjour plein air enfants région proche	Séjour petites vacances ados en hébergement en dur	Séjour ado long été
0-550	29	50	80	88	96	130
551-799	34	59	93	103	112	151
800-999	39	67	106	118	128	173
1000-1199	44	75	120	132	143	195

1200-1399	49	84	133	147	159	216
1400 et +	54	92	146	162	175	238

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver les tarifs accueil de loisirs, séjours et services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2024 tels qu'exposés ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Alain Vidon explique qu'il faut revoter la même délibération déjà prise dans le cadre du dispositif « cantine à 1 euro » ; dispositif très intéressant puisque l'Etat compense à hauteur de 3 € et que 40% de la population scolaire du Trièves est concernée. Il faut donc délibérer à nouveau avec les tarifs au 1^{er} septembre 2024 car le logiciel permettant la prise en compte de la compensation de l'Etat ne fonctionne pas avec la délibération initiale. Cette nouvelle délibération quoique identique permettra de toucher les fonds attendus.

Vote : Tarifs des services de cantine, périscolaires et extrascolaires à compter du 1/09/2024
Adopté à l'unanimité

2025.08 – Convention avec l'Observatoire des Politiques Culturelles pour la préparation du projet culturel de territoire

La Communauté de Communes du Trièves s'est engagée depuis 2023, comme d'autres intercommunalités de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans un cycle « Vers un Projet Culturel de Territoire ».

Dans ce cadre, l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) a été mandaté par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour un accompagnement des intercommunalités.

L'OPC organise ainsi des séminaires et propose l'accompagnement d'un « mentor », expert auprès des intercommunalités.

Une part du coût de cet accompagnement reste à la charge des intercommunalités, celles-ci étant elles-mêmes aidées par le Département de l'Isère.

Au titre de 2023 la Communauté de Communes du Trièves avait ainsi signé une convention avec l'OPC pour un montant de 2 500 euros ; elle a touché à ce titre une subvention de 2 500 euros du Département de l'Isère.

La Communauté de Communes du Trièves a participé en 2024 à une rencontre d'élus à Voiron en avril, à un séminaire à Chazelles-sur-Lyon en septembre et a été accompagné par M. Matthieu Warin, à titre de conseil et pour l'organisation d'une rencontre avec les acteurs culturels du territoire le 14 décembre.

Il vous est proposé de renouveler une convention avec l'OPC pour ce même montant de 2 500 euros au titre de 2024 ; le Département pourrait aider de manière dégressive (soit 1 500 euros cette année).

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document en rapport, et de solliciter une subvention de 1500 euros au département de l'Isère.

Vote : Convention avec l'observatoire des Politiques Culturelles pour la préparation du projet culturel de territoire

Adopté à l'unanimité

2025.09 – Conventions d'organisation de 5 points d'information touristique

La Communauté de communes du Trièves a souhaité interroger l'organisation de l'accueil touristique sur le territoire et ses perspectives d'améliorations. Suite à ce travail, l'Office de Tourisme Intercommunal organisera un accueil touristique central dans la future maison de Pays à Clelles qui sera tête de réseau de différents points d'accueil privés et publics sur le territoire.

Le SIVOM du lac de Monteynard-Avignonet à Treffort, le Bistrot de la Place à Clelles, la commune de Monestier-de-Clermont, la boutique LEZ'ARTS en Trièves à Monestier-de-Clermont et la commune de Mens souhaitent intégrer le Réseau Trièves Tourisme en tant que Points d'Information Touristique.

Le Réseau Trièves Tourisme comptera ainsi 8 PIT publics (Gresse, Château-Bernard, Chichilianne, Monestier de Clermont, Tréminis, Treffort, Lalley et Mens) et les 2 PIT privés ci-dessus. Le maillage du Trièves en sera renforcé.

Ainsi, une convention sera signée entre la Communauté de communes du Trièves et chacun des Points d'information touristique cités plus haut.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer ces conventions et tout document en rapport.

Vote : Conventions d'organisation de 5 points d'information touristique

Adopté à l'unanimité

2025.10 – Contrat de location de locaux avec la commune de Mens

Dans le cadre de l'intégration de la commune de Mens dans le réseau des Points d'Information Touristique, la CCT souhaite louer à la commune le bâtiment accueillant actuellement l'Office de Tourisme, situé rue du Breuil 38710 Mens :

- Au rez de chaussée : la partie Point d'Information Touristique (PIT) pour une surface de 72 m2.
- Etages 1 et 2 : partie bureaux pour une surface de 156 m2.

La location sera consentie moyennant un loyer annuel de 2 400 €.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer ce contrat de location.

Vote : Contrat de location de locaux avec la commune de Mens

Adopté à l'unanimité

2025.11 – Demande de subvention pour la rénovation des itinéraires VTT balisés en Trièves

La Communauté de Communes du Trièves gère un réseau d'itinéraires balisés pour la pratique du Vélo Tout Terrain (VTT). Ces itinéraires sont parcourus par les habitants et les visiteurs pour découvrir les paysages de notre territoire. Ils s'appuient principalement sur le réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

La précédente organisation d'itinéraires VTT en Trièves promue jusqu'à l'automne 2024 avait été mise en place en 2015 lors d'un partenariat avec la Fédération Française de Cyclotourisme.

Depuis quelques années, la pratique du VTT s'est considérablement développée en France, avec de nouvelles pratiques et de nouveaux matériels, notamment les Vélos à Assistance Electrique. La Communauté de Communes a ainsi souhaité retravailler son offre d'itinéraires VTT afin d'améliorer la qualité, la lisibilité et le maillage du territoire.

Un groupe de travail composé d'élus, de loueurs, de moniteurs, d'habitants, du Parc naturel régional du Vercors et du service tourisme de la CCT a travaillé sur de nouvelles propositions d'itinéraires VTT. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place et promouvoir cette nouvelle offre VTT avec le balisage des parcours, la mise en place de panneaux de départ et la création d'outils de communication (conception et impression d'une carte VTT).

Pour nous accompagner sur ce projet, un partenariat est mis en place avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ce partenariat permet d'avoir un accompagnement technique, d'utiliser la signalétique officielle de balisage des itinéraires VTT et comprend la promotion de notre offre sur les supports de la FFC.

Le projet total s'élève à 17 261,20€ HT soit 20 713,44€ TTC.

Le Département de l'Isère, service des sports, nous accompagne financièrement à hauteur de 50% du montant total HT sur certaines dépenses éligibles (signalétique, outils de communication et panneaux de départ).

Plan de financement :

Autofinancement CC du Trièves	11 105,60 €
Aide du Département de l'Isère (50% des dépenses éligibles)	6 155,60 €
TOTAL	17 261,20 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver la demande de subvention auprès du Département pour ce projet de rénovation des itinéraires VTT balisés en Trièves, et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Vote : Demande de subvention pour la rénovation des itinéraires VTT balisés en Trièves

Adopté à l'unanimité

2025.12 – Demande de subvention au Département de l'Isère pour les actions de la stratégie forestière Sud Isère 2025

Les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans et Trièves sont réunies au sein de la stratégie forestière du Massif Sud Isère et actent en comité de pilotage un programme d'actions commun.

Pour 2025, la priorité sera donnée à poursuivre les dynamiques en place :

- Autour du foncier forestier via la stratégie foncière forestière sud Isère 2023-2025 avec les partenaires forestiers (ONF, COFOR 38, CNPF, Chambre d'agriculture 38 et SAFER) financé par la DRAAF
- Pour le déploiement d'une culture commune forestière via des actions de sensibilisation auprès du grand public, des lycéens et de la formation des socioprofessionnels du tourisme aux enjeux forestiers (changement climatique, transformation des paysages...) et des élus
- Autour de la problématique de pérennité de la ressource forestière et plus particulièrement du projet d'expérimentation pour un retour de la régénération naturelle en forêt du Trièves.

En plus de ces actions, les élus souhaitent poursuivre le travail autour du bois bûche et plus particulièrement des pratiques d'affouage en sollicitant une subvention auprès du Département.

L'étude diagnostic des pratiques d'affouage, débutée en 2023 et finalisée courant 2024 a démontré le regain d'intérêt de la part des habitants pour le bois bûche et les difficultés croissantes des communes pour poursuivre l'affouage.

Dans cette étude, sont proposées plusieurs pistes qui pourraient être travaillées pour favoriser un approvisionnement local en bois bûche pour les habitants notamment :

- Communiquer auprès de la population sur la possibilité et l'intérêt de se chauffer avec du résineux (mais aussi précautions et changements d'habitudes...);
- Rapprocher les collectivités des professionnels de l'exploitation (recensement y compris des pluriactifs agriculteurs...) et proposer à l'échelle de sous territoire des chantiers groupés ou des contractualisations plus avantageuses (rémunérations forfaitaires, contrats pluriannuels...);
- Expérimenter selon les possibilités de chaque commune, des pratiques de mobilisation de bois de chauffage en circuit hors affouage;
- Favoriser la mobilisation de ressource en forêt privée via la mise en relation de propriétaires et d'habitants

Un travail de prestations externes permettrait d'impliquer les communes pour expérimenter de nouvelles pratiques de mobilisation de bois de chauffage (fidélisation ETF, vente de camion de bois entre communes ...) et d'approfondir les possibilités d'approvisionnement en bois de chauffage à partir de forêt privée.

Le développement de la bourse de bois de chauffage sur pied peut être complémentaire à la dynamique sur le foncier forestier que nous avons lancé, tout en permettant la gestion et l'entretien de la forêt privée.

Plus spécifiquement pour le Trièves, elle peut permettre une réouverture du milieu en lien avec le projet d'expérimentation pour un retour de la régénération naturelle en forêt. Des coupes de bois de chauffage en forêt privée pourrait favoriser un retour de la lumière au sol propice au développement d'une végétation permettant de détourner la dent du gibier de jeunes pousses en régénération.

Afin de mener ces actions la Communauté de Communes propose de réaliser une demande de financement auprès du département de l'Isère. L'autofinancement de ces actions sera réparti en trois parts égales entre les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans, Trièves.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Programme d'actions 2023	7 500 €	Département (80 %)	6000 €
		Autofinancement (20 %)	1500 €
TOTAL DEPENSES	7 500 €	TOTAL RECETTES	7 500 €

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 6000 € au département de l'Isère pour la mise en œuvre de ces actions, à signer tout document en rapport, et à refacturer l'autofinancement restant en trois parts égales entre les trois Communautés de Communes de Matheysine, Oisans et Trièves.

Vote : Demande de subvention au Département de l'Isère pour les actions de la stratégie forestière Sud Isère 2025

Adopté à l'unanimité

2025.13 Attribution du marché de collecte du verre déposé en apport volontaire

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte du verre déposé en points d'apport volontaire, un appel d'offre a été lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, pour un début d'exécution au 1^{er} mars 2025. 1 candidature a été reçue.

Après analyse, il est proposé au conseil de communauté d'attribuer le marché à : **Entreprise PAPREC GRAND EST 18, rue Blaise Pascal 69 680 Chassieux** pour les montants suivants :

Lot	Secteur	Coût € H.T/ tournée	Coût de rechargement € H.T/T	Coût € H.T/ tournée supplémentaire
Lot 1	Secteur A	950,00 €	14,55 €	950,00 €
Lot 2	Secteur B	950,00 €	14,55 €	950,00 €
Lot 3	Secteur C	950,00 €	14,55 €	950,00 €

Il est proposé au conseil de communauté d'approuver l'attribution du marché de collecte des matériaux déposés en points d'apport volontaire à : **Entreprise PAPREC GRAND EST 18, rue Blaise Pascal 69 680 Chassieux** et d'autoriser le Président à signer tout document en rapport.

Vote : Attribution du marché de collecte du verre déposé en apport volontaire

Adopté à l'unanimité

2025.14 – Financement de la modernisation du centre de tri : appel de fonds 2024

Vu la délibération du conseil communautaire N° 2018/101 en date du 17 septembre 2018 approuvant la constitution du groupement de commande ayant pour objet « modernisation et la gestion partenariales du centre de tri sur le site Athanor et autres prestations mutualisées associées »,

Vu la délibération du conseil communautaire N° 2020/164 en date du 14 septembre 2020 approuvant les modalités de financement du nouveau centre de tri Athanor,

La convention conclue entre la Communauté de communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de communes du Grésivaudan, la Communauté de communes de la Matheysine, la Communauté de communes de l'Oisans, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Saint Marcellin Vercors Isère communauté a pour objectif la mutualisation des outils de traitements des déchets sur un territoire de 740 000 habitants. La convention stipule que Grenoble Alpes Métropole a été désigné coordonnateur du groupement par l'ensemble des EPCI.

L'annexe 3 de la convention détaille les aspects financiers et présente les différents modes de financement de l'opération de construction du centre de tri. Ainsi, chaque partenaire se prononce annuellement sur le versement de sa participation sous la forme :

- D'un apport en fonds propres (versement d'une subvention d'équipement),
- D'une participation aux emprunts de référence finalisée par un dispositif de dette récupérable,
- D'un apport partiel en fonds propres et le solde sous la forme d'une participation aux emprunts de référence.

Pour l'exercice 2024, la Communauté de communes du Trièves s'est prononcée pour la mise en place du dispositif de dette récupérable. Le montant de la dette récupérable pour l'année 2024 est de 133 982.00 euros pour la Communauté de communes du Trièves.

Les dettes récupérables seront remboursées sur une durée de 21 années en amortissement linéaire sur la base d'un taux moyen de 3,278% au tableau d'amortissement.

Il est proposé au conseil communautaire de valider le tableau d'amortissement suivant :

N°	Date éch.	CRD	Amortis.	Intérêts	Annuité	Taux %
1	15/12/2025	133 982,00	6 380,10	4 391,93	10 772,03	3,27800
2	15/12/2026	127 601,90	6 380,10	4 182,79	10 562,89	3,27800
3	15/12/2027	121 221,80	6 380,10	3 973,65	10 353,75	3,27800
4	15/12/2028	114 841,70	6 380,10	3 764,51	10 144,61	3,27800
5	15/12/2029	108 461,60	6 380,10	3 555,37	9 935,47	3,27800
6	15/12/2030	102 081,50	6 380,10	3 346,23	9 726,33	3,27800
7	15/12/2031	95 701,40	6 380,10	3 137,09	9 517,19	3,27800
8	15/12/2032	89 321,30	6 380,10	2 927,95	9 308,05	3,27800
9	15/12/2033	82 941,20	6 380,10	2 718,81	9 098,91	3,27800
10	15/12/2034	76 561,10	6 380,10	2 509,67	8 889,77	3,27800
11	15/12/2035	70 181,00	6 380,10	2 300,53	8 680,63	3,27800
12	15/12/2036	63 800,90	6 380,10	2 091,39	8 471,49	3,27800
13	15/12/2037	57 420,80	6 380,10	1 882,25	8 262,35	3,27800
14	15/12/2038	51 040,70	6 380,10	1 673,11	8 053,21	3,27800
15	15/12/2039	44 660,60	6 380,10	1 463,97	7 844,07	3,27800
16	15/12/2040	38 280,50	6 380,10	1 254,83	7 634,93	3,27800
17	15/12/2041	31 900,40	6 380,10	1 045,70	7 425,80	3,27800
18	15/12/2042	25 520,30	6 380,10	836,56	7 216,66	3,27800
19	15/12/2043	19 140,20	6 380,10	627,42	7 007,52	3,27800
20	15/12/2044	12 760,10	6 380,10	418,28	6 798,38	3,27800
21	15/12/2045	6 380,00	6 380,00	209,14	6 589,14	3,27800
Total		133 982,00	48 311,18	48 311,18	182 293,18	

Vote : Financement de la modernisation du centre de tri : appel de fonds 2024
Adopté à l'unanimité

– Questions diverses

- **Informations diverses :**

Caroline Fiorucci informe que l'événement « Place aux jeunes » aura lieu le 29 mars au nouveau gymnase de Monestier de Clermont ; cette manifestation est ouverte aux jeunes du canton et les élus sont également les bienvenus.

Jérôme Fauconnier rappelle que le président de l'EP SCOT a été invité à participer à la prochaine conférence des maires. La présence des élus du Trièves à cette conférence est donc importante pour se faire entendre.

Sandrina Simoes demande si la question du ZAN pour les communes qui ne sont pas dotées d'un PLU et qui n'ont pas entamé de démarches dans ce sens pourra y être abordée. Cette question change la donne et pose le problème de la surface disponible pour le Trièves.

Béatrice Vial dit que les sénateurs veulent adoucir la trajectoire et essayer d'inverser la tendance afin de pouvoir traiter différemment les urbains, les ruraux, les ruraux de montagne qui n'ont pas les mêmes problématiques.

Jérôme Fauconnier dit que la modification du SCOT est lancée ; il pense que le calendrier est fixé donc il convient de rendre réponse et savoir quelles règles seront appliquées. On est face à des administrateurs du SCOT très volontaristes. Beaucoup de questions ont été posées mais peu de réponses ont été obtenues.

Béatrice Vial ajoute que la suppression de la référence à ces 10 dernières années est en cours de discussion et qu'un débat autour de l'économie est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00